Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 064-200087567-20250701-CA20250701_09-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome

du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL

Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

SEANCE DU 1er JUILLET 2025

PRESENTS : M. CURUTCHARRY, Président ; Mme CASTEL 1ère Vice-présidente ; Mme ECHEVERRIA 2ème Vice-présidente ; Mmes BUTORI, PINATEL ; MM. BROUCARET, IBARBOURE, KORDIAN

EXCUSÉS : Mme LASSERRE ; MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY, MATON

POUVOIRS : Mme LASSERRE à Mme PINATEL ; M. ALDANA-DOUAT à M. CURUTCHARRY ; M. MATON à M. KORDIAN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ECHEVERRIA

O/J N° 9 – PERSONNEL : DELIBERATION FIXANT LES TERMES DU CDI ATEA 2EME CLASSE A TEMPS COMPLET

Le Président rappelle qu'en application des dispositions de l'article L.332-10 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP), tout contrat établi ou renouvelé pour pouvoir un emploi permanent en application de l'article L.332-8 du CGFP avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics d'une durée de six ans au moins sur des fonctions relevant de la même catégorie hiérarchique est conclu pour une durée indéterminée.

L'emploi d'enseignant de danse contemporaine à temps complet est occupé depuis le 1er septembre 2019 par un même agent recruté par contrats à durée déterminée successifs.

Le Président propose au Conseil d'Administration, d'adopter les termes du contrat de travail à durée indéterminée annexé à la présente délibération et de l'autoriser à le signer.

L'emploi sera doté de la rémunération afférente à l'indice brut 444 de la fonction publique.

Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Président,
Antton CURUTCHARRY

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 064-200087567-20250701-CA20250701_09-DE

Invité à se prononcer sur ces questions et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration

DECIDE que l'emploi sera doté de la rémunération afférente à l'indice brut 444 de la fonction publique.

AUTORISE le Président à signer le contrat de travail à durée indéterminée selon le modèle annexé à la présente délibération

ADOPTE l'ensemble des propositions du Président

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

DONT ACTE